

Primes maladie : le Jura paie le prix fort, le PLRJ exige des réformes

Le Jura subit la plus forte hausse de primes de Suisse. Pour le PLRJ, il est plus que jamais temps d'entreprendre des réformes profondes qui s'attaquent aux coûts, aux mauvaises incitations et au manque de transparence sur la manière dont les primes sont calculées.

Les chiffres annoncés ce mardi 29 septembre sont sans appel : les primes d'assurance-maladie augmenteront en moyenne de 6,6% dans le Jura en 2027. Le Jura enregistre ainsi la plus forte progression du pays, alors que la hausse moyenne suisse s'établit à 5%. Les primes maladie sont devenues l'une des principales préoccupations des ménages. La hausse annoncée pour 2027 est une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat des Jurassiennes et des Jurassiens. Le PLRJ refuse de considérer les hausses de primes comme une fatalité. Le Jura doit défendre ses intérêts à Berne et exiger des réformes qui s'attaquent aux coûts, aux mauvaises incitations et au manque de transparence sur la manière dont les primes sont

calculées. Les payeurs de primes doivent être au centre des décisions. Pour le PLRJ, chaque franc consacré à la santé doit apporter une réelle valeur au patient. La réponse à la hausse des primes ne peut pas être uniquement de trouver davantage d'argent pour financer la hausse des coûts, comme le préconise le PS avec son initiative qui vise à introduire un système de primes en fonction du revenu. Il s'agirait ni plus, ni moins d'un nouvel impôt qui toucherait une fois encore de plein fouet la classe moyenne. Les ressources disponibles doivent être mieux utilisées et il est impératif de réformer ce qui ne fonctionne pas suffisamment bien.

Pour le PLRJ, cette situation n'est plus acceptable.

Les Jurassiennes et les Jurassiens font des efforts chaque année. Ils paient leurs primes, leurs impôts et voient leur pouvoir d'achat se réduire. Avec une hausse de 6,6%, le Jura ne peut pas simplement prendre acte et attendre l'année prochaine. La situation jurassienne a ses particularités. Le canton est le deuxième canton le plus âgé de Suisse, et l'Office fédéral de la santé publique identifie également l'intensité des traitements par cas comme un facteur important de l'augmentation des dépenses de l'assurance obligatoire des soins, particulièrement dans le Jura. Ces réalités doivent être prises en compte. Mais elles ne peuvent pas tout expliquer. Pour 2027, l'OFSP évoque notamment un besoin de rattrapage de 0,8% lié à l'année 2026. Dans le même temps, l'introduction du TARDOC et des forfaits ambulatoires au début de l'année 2026 s'est accompagnée d'importants retards de facturation, rendant plus difficile

l'évaluation de l'évolution réelle des coûts. Dans ces conditions, une question légitime se pose : les Jurassiennes et les Jurassiens doivent-ils supporter une hausse aussi importante sur la base de données dont l'interprétation reste incertaine ? Le PLRJ demande que les prévisions de coûts, les provisions des assureurs et leur traduction dans les primes puissent être contrôlées, expliquées et vérifiées.

Stopper la spirale : agir sur les coûts, pas seulement sur les primes

Le problème ne se résout pas en compensant chaque année la hausse des primes par des subventions supplémentaires et davantage d'argent public. Cette logique reporte la facture sans régler le problème de fond.

Le PLRJ veut au contraire agir sur les mécanismes qui alimentent l'augmentation des coûts. Le parti demande notamment :

- un plafonnement des réserves des assurances avec redistribution immédiate aux assurés sous forme d'une baisse des primes ;
- un changement du système des réserves qui impose que ces dernières suivent les assurés lors d'un changement de caisse ;
- une lutte contre les prestations inutiles ou insuffisamment justifiées, en mettant davantage l'accent sur la pertinence des soins ;
- une meilleure coordination des soins, afin d'éviter examens et traitements redondants ;
- une accélération de la numérisation, afin de permettre un meilleur échange d'informations entre les professionnels de santé ;

- une meilleure prise en compte de la qualité dans le financement des soins, afin de ne pas rémunérer uniquement le volume de prestations ;
- des données plus accessibles aux cantons, afin qu'ils puissent réellement agir sur les coûts dont ils portent une partie de la responsabilité.

EFAS : une réforme majeure, mais pas un chèque en blanc L'introduction du financement uniforme des prestations, prévue dès 2028, modifiera profondément le financement de notre système de santé. Elle renforcera notamment la participation financière des cantons. Pour le Jura, les conséquences financières seront importantes. Cette nouvelle responsabilité doit aller de pair avec un accès accru aux données et une véritable capacité d'action sur les coûts. Le canton lui-même demande que les effets de la réforme soient suivis avec attention et que les primes 2028 tiennent correctement compte du nouveau financement. Pour le PLRJ, il n'est pas question que les cantons assument davantage de responsabilités financières sans disposer des moyens nécessaires pour agir sur les coûts.

PLRJ